

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **25 juin 2012**

Délibération n° 2012-3116

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Place du Château - Requalification - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Appell

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 juin 2012

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : mercredi 27 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Olivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Vullien (pouvoir à M. Bousson), Pédrini (pouvoir à M. Llung), Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, M. Augoyard (pouvoir à M. Geourjon), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), MM. Coulon (pouvoir à M. Deschamps), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Forissier (pouvoir à M. Buffet), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Mmes Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Grivel), Mme Yéremian (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Giordano, Réale, Turcas, Vaté, Vurpas.

Séance publique du 25 juin 2012**Délibération n° 2012-3116**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Place du Château - Requalification - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Commune de Rillieux la Pape se situe sur la rive droite du Rhône, sur le plateau nord, au nord-est de l'agglomération lyonnaise. La Commune est née de l'association des Communes de Rillieux la Pape et de Crépieux la Pape, reliées par le développement urbain rapide des années 1970. Elle est ainsi le reflet de la juxtaposition de formes urbaines récentes à des tissus plus traditionnels.

Localisé au nord de la Commune de Rillieux la Pape, le quartier de la Roue n'occupe pas une position centrale. Il est relié au centre bourg par la rue de la Barse qui présente une forte pente et se trouve ainsi surélevé d'environ 9 mètres par rapport au centre bourg.

La place du Château est située dans le quartier de la Roue à Rillieux la Pape. Cette place présente des dysfonctionnements en termes d'usages auxquels il est décidé de remédier par le lancement d'un projet d'aménagement.

L'objet de la requalification de la place du Château consiste à répondre aux objectifs suivants :

- apporter une identité propre à cet espace qui est aujourd'hui peu utilisé,
- améliorer l'accueil du marché hebdomadaire sur la place,
- améliorer la circulation et le stationnement autour de la place,
- améliorer le confort des circulations piétonnes sur la place,
- réorganiser l'espace et les mobiliers urbains afin de permettre des usages de loisirs sur l'espace.

Le périmètre d'étude et opérationnel comprend la place proprement dite ainsi que les chaussées et trottoirs extérieurs tout autour de la place soit 7 000 mètres carrés environ.

La réflexion sur la nature des aménagements devra répondre aux préoccupations de la collectivité en matière de développement durable, tant en terme de cohérence sociale à travers l'association des habitants à l'élaboration du projet, que de cohérence économique à travers une intervention coordonnée avec les futurs développements urbains, que de cohérence environnementale à travers un choix de prestations pérennes garantissant une gestion optimale des espaces et des ressources.

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

- | | |
|--|---|
| - lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre : | septembre 2012 |
| - désignation du maître d'œuvre : | février 2013 |
| - consultation des entreprises de travaux : | octobre 2013 à mai 2014 |
| - engagement des travaux : | juin 2014 pour une livraison début 2015 |

L'opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements. Le coût global de l'aménagement a été évalué à 1 710 000 € TTC.

La présente demande d'individualisation partielle d'autorisation de programme vise à lancer les études de maîtrise d'œuvre pour un montant prévisionnel de 210 000 € TTC, répartis comme suit :

- 160 000 € pour la mission de maîtrise d'œuvre,
- 30 000 € pour les frais de maîtrise d'ouvrage,
- 20 000 € pour la coordination sécurité et protection de la santé (CSPS).

La Communauté urbaine de Lyon prend en charge la somme prévisionnelle de 1 600 000 € TTC, correspondant aux dépenses suivantes : études préalables et frais de maîtrise d'ouvrage, quote-part de la mission de maîtrise d'œuvre et d'ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) se rapportant aux ouvrages relevant de ses compétences, travaux relevant de ses compétences à savoir les espaces piétonniers des places publiques, voirie, assainissement, etc.

La Commune de Rillieux la Pape sera amenée à participer à cette opération pour les ouvrages relevant de ses compétences, à savoir les coûts d'aménagement d'espaces verts, de fontainerie, pour la somme prévisionnelle de 110 000 € TTC.

Dans le cadre d'une politique d'aménagement harmonieux et de réalisation cohérente des espaces publics de l'agglomération lyonnaise, il a été convenu, conformément aux dispositions de l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, que cette opération serait réalisée par un seul maître d'ouvrage, en l'occurrence la Communauté urbaine, qui agira en tant que maître d'ouvrage unique de l'opération.

A cet effet, une convention de maîtrise d'ouvrage unique doit être signée entre la Communauté urbaine et la Commune de Rillieux la Pape. Elle précise les modalités d'intervention de la Communauté urbaine en tant que maître d'ouvrage unique de l'opération et les modalités de répartition financière entre la Commune et la Communauté urbaine.

La participation totale de la Commune est estimée à 110 000 € TTC.

A l'issue de la réalisation des aménagements, les ouvrages seront remis à la Commune de Rillieux la Pape et seront assortis d'un titre. Ce dernier pourra prendre la forme d'une autorisation domaniale pour les ouvrages relevant de sa compétence ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la réalisation par la Communauté urbaine de Lyon de la requalification de la place du Château à Rillieux la Pape et le programme présenté,

b) - le lancement de la mission de maîtrise d'œuvre et des études liées à la requalification de la place du Château à Rillieux la Pape pour un montant de 210 000 € TTC,

c) - la convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer entre la Communauté urbaine et la Commune de Rillieux la Pape.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, sur l'opération n° 0P06O2737, pour un montant de 210 000 € TTC en dépenses et de 110 000 € TTC en recettes, à la charge du budget principal, répartie selon l'échéancier suivant :

- pour les dépenses :

- . 30 000 € en 2012,
- . 80 000 € en 2013,
- . 80 000 € en 2014,
- . 20 000 € en 2015,

- pour les recettes :

- . 30 000 € en 2013,
- . 80 000 € en 2015.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2012.